



## COMPTE RENDU DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Séance du 12 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf le douze mars à 19h, les membres composant le Conseil de la communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle des fêtes de Faux-la-Montagne, au nombre de 33, sous la présidence de Jean-Luc LEGER, Président, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 4 mars 2019.

**ETAIENT PRESENTS :** Mesdames et Messieurs Guy BRUNET ; Mathieu CHARVILLAT ; Nicole DECHEZLEPRETRE ; Michel DIAS ; Mireille LEJUS ; Brigitte LEROUX ; Gilles PALLIER ; Jean-Claude VACHON ; Dominique LABOURIER ; Serge DURAND ; Didier TERNAT ; Catherine MOULIN ; Jeanine PERRUCHET ; Philippe COLLIN ; Corine TERRADE ; Dominique SIMONEAU ; Annie WOILLEZ ; Jacques GEORGET ; Jean-Paul BURJADE ; Jean-François RUINAUD ; Jean-Marie LE GUIADER ; Marie-Françoise VERNA ; Pierrette LEGROS ; Claude BIALOUX ; Georges LECOURT ; Jean-Luc LEGER ; Gérard AUMENIER ; Denis PRIOURET ; Alex SAINTRAPT ; Maurice MAGOUTIER ; Valérie BERTIN ; Jacques TOURNIER ; Thierry LETELLIER.

**ETAIENT EXCUSES :** André RENAUX ; Jean-Luc VERONNET ; Jacky BOEUF.

**Ayant donné procuration :** Jean-Louis DELARBRE à Brigitte LEROUX ; Stéphane DUCOURTIOUX à Michel DIAS ; Isabelle PISANI à Gilles PALLIER ; Bernard PRADELLE à Mathieu CHARVILLAT ; Martine SEBENNE à Valérie BERTIN ; Renée NICOUX à Didier TERNAT ; Martine PAUFIQUE-DUBOURG à Jeanine PERRUCHET ; Christian ARNAUD à Denis PRIOURET ;

**Absents :** Philippe GILLIER ; Isabelle GRAND ; Gérard CHABERT, Marie-Antoinette BORDERIE.

\*\*\*\*\*

**Mme Catherine Moulin**, maire de Faux-la-Montagne souhaite la bienvenue aux délégués dans cette salle des fêtes très utilisée et qui est un lieu important de la vie culturelle et sociale de la commune.

### Présentation de l'association Solidarité Paysans Limousin

**M. Jean-Luc LEGER** invite deux responsables bénévoles de cette association à présenter son activité. Cette association régionale œuvre depuis 2005 pour répondre aux demandes d'aide des agriculteurs. Elle compte 5 salariés et de nombreux bénévoles, avec pour principaux financeurs la Région et le Département. Les bénévoles se déplacent en binôme chez les agriculteurs ayant demandé de l'aide, en respectant une charte éthique et une stricte confidentialité. Il s'agit d'une aide à la médiation entre l'agriculteur et dif-

férents organismes. Solidarité Paysans Limousin est appuyée par d'autres associations partenaires et des institutions comme la MSA et l'ARS.

### Ajout d'un rapport sur table

**M. LEGER** demande au Conseil s'il accepte la présentation d'un rapport sur table concernant le dépôt d'un dossier de candidature à l'appel à projets « Accueillir en Massif Central ».

Accepté à l'unanimité.

### **Secrétaire de séance**

Afin de répondre aux obligations fixées par l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance : **M. Mathieu CHARVILLAT**. Désigné à l'unanimité.

### Compte-rendu du conseil 20/12/2018 :

**M. LEGER** relève une erreur matérielle : il a été écrit « la route D991 » au lieu de la D941 pour les investissements jugés nécessaires.

**M. Thierry LETELLIER** demande que soit joint au compte-rendu le tableau qu'il a distribué au Conseil du 20/12/18. M. LEGER s'engage à ce que cela soit fait (document ci-dessous).

Eléments financiers 31/12/2013

	Aubusson-Felletin	Plateau de Gentioux
Endettement	1 641 712 €	2 109 964 €
Endettement par habitant	149 €	1 055 €
Actif total (31/12/2012)	7 174 172 €	8 774 391 €
Actif par habitant	652 €	4 387 €
Loyers	2 059 €	475 592 €
Loyers par habitants	18 centimes	190 €
Impôts		
Taxe d'habitation	13,9	0
Foncier bâti	3,35	0
Foncier non bâti	11,64	0
Résultat financier	195 759 €	400 878 €
Résultat financier par habitant	18 €	200 €

**M. Denis PRIOURET** souhaite préciser ses propos en p.8 : il voulait dire « si nous pouvons aller dans d'autres collectivités, c'est parce qu'on a du temps pour le faire dans la conjoncture actuelle ».

**M. Jean-Claude VACHON** souhaite compléter ses propos en p.3 en répondant à Mme LEGROS. Il estime que des propos calomnieux ont été tenus ces derniers jours à son encontre.

*Texte intégral de l'intervention de M. VACHON :*

*« Monsieur le président,*

*Si vous le permettez, je souhaite revenir sur l'interrogation de Madame LEGROS me concernant, en complétant ma réponse de la page 3 du compte rendu du précédent conseil communautaire, des précisions suivantes.*

*Par la même, je réponds à la fois à une lettre transmise à la communauté de communes CGS, à la Mairie d'Aubusson et à un article paru dimanche dans le quotidien LA MONTAGNE. Dans ces documents, des propos calomnieux laissent entendre qu'en participant à des délibérations traitant de contrats entre la Caisse d'Épargne d'Auvergne et du Limousin et Creuse Grand Sud j'aurai pu privilégier d'autres intérêts que ceux de la Communauté de Communes Creuse Grand Sud.*

*Je tiens à vous lire cet article afin qu'il n'en soit rien ignoré. [lecture article]*

*Certaines notions juridiques doivent être précisées. Je suis effectivement président, de la Société locale d'Épargne d'Aubusson-Boussac-Bourgageuf, qui est une société coopérative sans activité bancaire, ce qui veut dire qu'elle n'accorde ni n'intervient sur aucun prêt. L'activité est bénévole.*

*En cette qualité, j'ai été élu CENSEUR statutaire au Conseil d'Orientation et de Surveillance de la Caisse d'Épargne d'Auvergne et du Limousin, avec VOIX CONSULTATIVE. A ce titre, je suis donc appelé à participer aux réunions de cette instance mais sans jamais prendre part aux votes.*

*Je précise que la CEPAL est une banque coopérative, société anonyme à Directoire et Conseil d'Orientation et de Surveillance (et non Conseil d'administration) soumise notamment à la loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération. Les fonctions de membre du conseil sont gratuites et n'ouvrent droit, sur justification, qu'à remboursement de frais, ainsi qu'au paiement d'indemnités compensatrices du temps consacré. Il n'existe plus de jetons de présence depuis la loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire.*

*Par ailleurs, il semble que des «citoyens du territoire» essayent de m'associer au dossier pénal dit de « l'affaire Creuse Grand Sud » s'agissant d'une ligne de trésorerie octroyée selon l'article en 2016 et reconduite en 2017. Je rappellerai seulement que la Communauté de Communes a donné le 14 mai 2014 délégation au Bureau pour souscrire les financements discutés, sans préciser les établissements bancaires qui seront retenus.*

*Je précise que je ne fais pas partie du bureau et donc de l'exécutif du Conseil Communautaire, n'étant ni Président, ni vice-président.*

*Je crois avoir été très explicite et ne rien avoir à rajouter.*

*Je me réserve le droit de porter l'affaire en justice.*

**M. Mathieu CHARVILLAT** se dit marqué par l'article de La Montagne. Il apprécie Jean-Claude Vachon depuis fort longtemps et ne doute pas de son intégrité. Il demande que ceux qui écrivent et ceux qui rapportent pèsent leurs mots.

**M. LEGER** appelle à la modération. Jean-Claude VACHON est un homme qui a le sens de l'honneur. La nécessité de faire la lumière, la justice, doit se faire mais dans le respect de chacun d'entre nous. Il relève que nous avons une difficulté à penser l'opposition ici. Trop longtemps celui qui n'était pas d'accord subissait l'insulte, la vindicte. Il cite F. Mitterrand : « Toutes les explications du monde ne justifient pas qu'on ait pu livrer aux chiens l'honneur d'un homme et finalement sa vie »

**Mme Pierrette LEGROS** explique qu'elle a posé une question à M. VACHON mais qu'elle n'a pas prévenu la presse. Cette question n'était pas insultante. Il faut pouvoir poser des questions quand on est dans l'opposition, et cette question-là précisément reste posée.

**M. LEGER** affirme qu'il n'y a pas de débat tabou. Nous avons déjà eu des débats vifs. On ne met rien sous le boisseau. Faisons juste attention, respectons-nous, sinon chacun peut traîner n'importe qui dans la boue sans qu'aucune preuve ne soit apportée au préalable.

**M. Thierry LETELLIER** appelle à faire attention à la transparence de nos activités. Pour désamorcer ce genre de choses il faut veiller à ce que l'on soit transparent, nous qui sommes aux manettes dans nos communes et communauté de communes.

**M. LEGER** approuve : il faudra maintenant une extrême prudence. Par exemple ne pas participer au vote de subventions aux associations si on est dans l'exécutif de cette association.

**M. PRIOURET** indique à Mme LEGROS qu'il ne la considère pas plus dans l'opposition que d'autres.

**M. LEGER** pense que c'est à notre honneur d'avoir mis dans notre poche nos appartenances partisans. Au Conseil communautaire de La Nouaille, les rapports ont été votés à l'unanimité.

**Adopté à l'unanimité. ABSTENTIONS : MM. CHARVILLAT ; BRUNET ; LECOURT ; SAINTRAPT ; LE GUIADER ; GEORGET.** (car absents au dernier conseil).

### **Information : les décisions du Bureau**

Conformément à l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation.

**Ainsi, depuis le 20 novembre 2018, les décisions suivantes ont été prises :**

- **délibération du bureau communautaire n°2019- 001 du 18 février 2019** : demande de subvention pour la mise en oeuvre d'un programme d'aide à la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif.

- **délibération du bureau communautaire n°2019- 002 du 1er mars 2019 : Adhésion 2019 à l'AMF/AMAC23.** Le montant de l'adhésion 2019 s'élève à 581.53 € (0.0457 €/habitant).

- **délibération du bureau communautaire n°2019- 003 du 1er mars 2019 : Adhésion 2019 à l'ADCF.** Le montant de l'adhésion 2019 s'élève à 1 353.14 € (0.105 €/habitant).

- **délibération du bureau communautaire n°2019- 004 du 1er mars 2019 : Adhésion 2019 à la Pépinière d'entreprises 2Cube** Le montant de l'adhésion 2019 s'élève à 6 198.00 € (0.40 €/habitant + part fixe 1 000 €).

- **délibération du bureau communautaire n°2019- 005 du 1er mars 2019 : Adhésion 2019 à Initiative Creuse.** Le montant de l'adhésion 2019 s'élève à 3 077.40 € (0.20 €/habitant + part fixe 500 €).

– délibération du bureau communautaire n°2019- 006 du 1er mars 2019 : signature d'une convention avec le PNR et la Chambre d'Agriculture pour l'animation du groupe sarrasin.

**Mme LEGROS** s'interroge sur les retombées économiques de l'adhésion à 2Cube et à Initiative Creuse.

**M. LEGER** précise que quelques dizaines de dossiers passent par 2Cube chaque année. Par exemple, 2Cube est venu en appui aux 3 jeunes qui ont repris le restaurant La Feuillade, ici à Faux.

**Mme MOULIN** approuve : cet accueil a été efficace pour les repreneurs.

**M. Gilles PALLIER** précise que 2Cube a reçu 98 porteurs de projets en 2018 pour 11 installations.

## Ordre du jour

1. Adhésion à un groupement de commande d'achat d'énergie
2. Création d'un poste de technicien pour le service rivière
3. Attribution d'une subvention à l'Office de Tourisme
4. Mise en place d'un service de paiement par carte bancaire sur internet de tous les produits locaux encaissés par titres et rôles. Convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes.
5. Piscine : règlement espace balnéo
6. Projet photovoltaïque : avis sur le permis de construire
7. Projet d'entente intercommunautaire pour la réalisation d'une étude de préfiguration pour l'élaboration d'un SCOT à l'échelle supra-communautaire
8. Définition de l'intérêt communautaire pour les maisons d'assistantes maternelles
9. Appel à Projets « Accueillir en Massif Central »
10. Débat d'Orientations Budgétaires

## Questions diverses

### 1- Adhésion à un groupement de commande d'achat d'énergie

**M. Jean-François RUINAUD** détaille le rapport.

**Mme LEGROS** demande pourquoi ce groupement est à durée illimitée.

**M. LEGER** indique que c'est le groupement formé par les Syndicats d'Energies de Nouvelle Aquitaine qui est illimité. En ce qui nous concerne nous adhérons pour 3 ans.

**M. RUINAUD** ajoute que nous comparerons les prix avec ceux que nous obtenons dans les communes.

**Adopté à l'unanimité. ABSTENTION : M. LECOURT.**

## 2- Création d'un poste de technicien pour le service rivière

**Mme Dominique SIMONEAU** explique que le Contrat Creuse Amont nécessite un gros travail de mise en œuvre. Creuse Grand Sud est chef de file pour le compte de 17 maîtres d'ouvrage partenaires.

**Mme LEGROS** estime qu'il y a un risque si on recrute un fonctionnaire et que les subventions s'éteignent.

**M. LEGER** pense que l'eau est un enjeu majeur et que les politiques de l'eau ne peuvent pas cesser dans 3 ans. Le risque est minime, car il nous faudra toujours des techniciens de l'eau.

**Mme SIMONEAU** observe que le taux de subvention est passé de 70 à 84%, c'est un signe positif.

**Adopté à la majorité** : ABSTENTION : M. BRUNET ; CONTRE : Mme LEGROS, M. MAGOUTIER.

## 3. Attribution d'une subvention à l'Office de Tourisme

**M. LETELLIER** estime que pour voter cette somme non négligeable, il faudrait disposer d'un rapport d'activité et financier.

**M. PALLIER** répond que le Conseil Communautaire lors de sa prochaine réunion du 10 avril devra se prononcer sur le compte administratif 2018 de l'EPIC.

**M. Philippe COLLIN** pense aussi qu'il est normal qu'il y ait un rapport sur les comptes et l'activité présenté au Conseil, vu le montant.

**Mme MOULIN** souhaiterait pouvoir comparer avec l'année 2018. Quel montant avait été attribué ?

**M. LEGER** rappelle que la subvention avait été diminuée il y a 3 ans, mais qu'on était alors arrivé à un étiage. En deça de 170 000€, le bon fonctionnement de l'OT est mis en danger.

**M. PALLIER** précise que l'avance de 25% pour 2019 représentait  $\frac{1}{4}$  des 150 000€ votés en 2018, mais l'OT avait conservé 20 000€ de recettes issues du camping, ce qui faisait un total de 170 000€.

**M. COLLIN** indique qu'il monte le budget de l'OT avec Denis Priouret. S'il est possible de présenter une demande moindre l'année prochaine, ce sera fait, mais il n'y a pas de marge de manœuvre cette année.

**NE PRENNENT PAS PART AU VOTE** : Mmes et MM. DECHEZLEPRETRE ; LEJUS ; PALLIER ; COLLIN ; PRIOURET ; LEGER ; SAINTRAPT ; TERRADE ; PERRUCHET.

**Adopté à l'unanimité**. ABSTENTION : Mme LEGROS

**4. Mise en place d'un service de paiement par carte bancaire sur internet de tous les produits locaux encaissés par titres et rôles. Convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes.**

**Mme Marie-Françoise VERNA** donne lecture du rapport.

**M. Jacques GEORGET** considère que tout le monde n'a pas accès à Internet.

**Adopté à la majorité. CONTRE : M. GEORGET.**

**5. Piscine : règlement espace balnéo**

**M. CHARVILLAT** donne lecture du rapport

**Adopté à l'unanimité**

**6. Projet photovoltaïque : avis sur le permis de construire**

**M. PALLIER** explique que cette zone ne pouvait pas servir à autre chose que pour un parc photovoltaïque, il n'y a pas d'autre potentiel d'activité. Les retombées économiques ne sont pas négligeables. L'enquête publique qui est en cours est nécessaire pour la modification du PLU sur un petit secteur de l'ancienne décharge.

**Mme MOULIN** rappelle qu'elle a déjà posé la question en Conseil : pourquoi cette entreprise ? Sur ces projets, la Communauté de communes devrait être à l'origine, solliciter elle-même les entreprises et pas l'inverse.

**M. PALLIER** estime qu'il n'y avait pas d'autre entreprise intéressée car le site est petit. Il estime que c'est l'entreprise qui a l'ingénierie.

**Mme MOULIN** serait intéressée de savoir combien cela rapporte à l'entreprise.

**M. PALLIER** précise qu'il s'agit d'un petit projet, mais que bien sûr Luxel y trouve un intérêt économique.

**M. LEGER** soutient l'idée de Catherine MOULIN. Aujourd'hui, Creuse Grand Sud intervient en fonction des opportunités. Demain, si on veut faire des projets d'énergies renouvelables, il faudra reprendre en main tout cela et faire un cahier des charges destiné à tous ceux qui veulent « exploiter le vent et le soleil ». Il ne faut pas partout de tels projets certes, mais il en faut, car l'éolien peut très bien s'intégrer dans le paysage, par exemple à Peyrelevade, le parc éolien ne gêne pas dans le paysage et le photovoltaïque sur une décharge, c'est une chance.

**M. LETELLIER** encourage à regarder les expériences réalisées dans le Lot, la Drôme, en Allemagne où 60% des projets sont citoyens. Les retombées ne sont pas à la hauteur de ce que cela rapporte aux entreprises. Il est réservé sur « l'éco-pâturage », car les produits toxiques passent dans l'air et dans l'herbe.

**Mme SIMONEAU** indique que dans le domaine de l'éolien, la plupart des sociétés proposent une participation des citoyens.

**M. Jacques GEORGET** cite l'éolienne de Bussière-Galant comme une éolienne citoyenne.

**Mme MOULIN** approuve : cet exemple est du vrai éolien citoyen, alors que le plus souvent ce n'est pas le cas.

**M. PALLIER** confirme à Mme LEGROS que c'est bien l'entreprise qui a sollicité la comcom.

**Adopté à l'unanimité.** ABSTENTION : Mmes LEGROS et MOULIN.

#### **7. Projet d'entente intercommunautaire pour la réalisation d'une étude de préfiguration pour l'élaboration d'un SCOT à l'échelle supra-communautaire**

**M. PALLIER** explique que les 7 EPCI Creusois se sont rencontrés à la demande de la Préfète pour mettre en place cette étude de préfiguration d'un SCOT supra-communautaire. L'établissement d'un SCOT est en effet déterminant pour réaliser un PLUi efficace.

**M. SIMONEAU** se dit interpellée par l'échelle départementale. Chaque territoire est à un stade différent, et nous n'avons pas de projet de territoire.

**M. PALLIER** précise que les EPCI voisins n'ont pas non plus de PLUi. A l'issue de cette étude, il n'y aura pas forcément un seul SCOT départemental, mais peut-être plusieurs.

**M. Jean-Paul BURJADE** demande si les 80% de subventions annoncés sont certains.

**M. PALLIER** indique que si l'Etat ne subventionne pas, les 7 EPCI se retireront.

**M. LEGER** ajoute que le souhait est que l'Etat prenne en charge les 3 tiers-temps nécessaire pour travailler sur l'étude, dont un chez nous. Il a adhéré tout de suite à la proposition de la Préfète.

**M. LETELLIER** veut être prudent car un SCOT départemental peut nous échapper. Il ne faudrait pas aboutir à une spécialisation du territoire comme l'a fait l'UE. Cela aurait des incidences graves sur les PLUi. Or aujourd'hui des communes ne peuvent plus construire donc pas accueillir. Attention aussi au financement : plus on en demande sur le SCOT, moins on en aura sur le PLUi car c'est la même source de financement.

**Mme MOULIN** remarque que la dépense de 200 000€ ne concerne que la partie « étude ».

**M. LEGER** ne souhaite pas en effet d'un schéma qui établisse que l'économie se développera le long de la RN 145 et que nous, nous vendrons du bois et de l'air pur. On souhaite un territoire vivant, une articulation de différents bassins de vie et pas une confiscation du développement économique au profit de telle ou telle zone. On a besoin d'espace agricole et naturel mais laissons-nous construire



pour accueillir de la population. Cependant le SCOT permettra de dépasser le côté confiscatoire des règles d'urbanisme dans nos petits bourgs.

**Adopté à l'unanimité.**

Les 3 représentants de Creuse Grand Sud proposés auprès de l'entente sont : MM. LEGER, PALLIER et DURAND.

**Adopté à l'unanimité.**

## **8. Définition de l'intérêt communautaire pour les maisons d'assistantes maternelles**

**Mme Valérie BERTIN** exprime des réserves vis-à-vis du rapport et s'interroge sur l'intérêt communautaire à l'heure où la Communauté de communes réalise son projet de territoire. Elle ne veut pas que Vallière soit exclue, car la commune avait aidé les porteuses de projet à trouver un local et créer une MAM. C'est un problème de philosophie et non d'argent (la commune a accepté de faire l'investissement et ne demande rien). Il faudrait que le RAM passe à Vallière.

**M. LEGER** affirme que la comcom ne peut pas financer d'autres MAM mais il ne faut pas empêcher des communes de le faire si elles le souhaitent, comme nous l'avons fait pour la ressourcerie à Felletin dans le domaine économique.

**M. Alex SAINTRAPT** explique qu'il a interpellé le Président car sa commune a un projet de MAM qui est structurant pour Saint-Sulpice les Champs. Il a demandé un « bon de sortie », au moins provisoirement, dans la mesure où la comcom ne peut pas financer ce projet. En revanche, quand elle sera construite, il rejoint Mme BERTIN en disant que cette MAM devrait pouvoir bénéficier des services communautaires.

**Mme LEGROS** souhaite qu'on ne liste pas les MAM d'intérêt communautaire.

**M. LEGER** estime qu'il faut étudier la possibilité que les toutes MAM, même celles qui ne sont pas d'intérêt communautaire, bénéficient des services petite enfance de la comcom, de type RAM.

**M. LETELLIER** pense qu'il faut laisser ces projets aux communes mais qu'il n'y ait pas 2 politiques petite enfance. Il faut garder la possibilité que le RAM intervienne dans toutes les MAM.

**M. LEGER** espère qu'à la fin du plan de redressement, nous reprendrons l'entièreté de la compétence. Dans l'immédiat, le pire serait de ne pas faire de liste et de bloquer tout le monde. Il propose d'ajouter dans la délibération que toutes les MAM, même communales, bénéficieront des services enfance de la comcom, notamment le RAM.

**Adopté à l'unanimité.**

## **9. Rapport sur table : appel à projets « Accueillir en Massif Central »**

**M. LEGER** rappelle que l'accueil a été une priorité de la Région dans les années 1980 et 90, il y a eu les Pôles Locaux d'Accueil. Enfin, l'accueil a été un peu perdu de vue mais nous allons à la

catastrophe si on ne se saisit pas à nouveau de la question. Ce soir il est proposé de seulement déposer un dossier de candidature. Nous voterons par la suite sur un recrutement. Il faut noter le taux de subvention très important : 70% des charges de personnel.

**Adopté à l'unanimité.**

## **10. Débat d'orientations budgétaires**

**M. LEGER** introduit le débat en indiquant qu'il est préférable de voter un budget éclairé par ce qui a été consommé réellement (le compte administratif). Cependant, les chiffres présentés ce soir sont fiables à 99.9%. Il remercie Mme Stiothane, trésorière, ainsi que Juliette Gioux. Il note pour 2019 une absence d'augmentation d'impôts et la poursuite du plan de redressement. Nous avons fait un peu mieux que la demande de la CRC. La compression des frais de fonctionnement se poursuit. Les investissements seront limités à une priorité, la fibre et le Très Haut Débit, ainsi qu'à l'achat de bacs à ordures ménagères et la réalisation de la raquette de la ZAE du Mont.

**M. Georges LECOURT** évoque un problème sur la voirie. Il y a 500m de voie intercommunale à Saint-Marc à Frongier qui sont à refaire entièrement. Il a demandé un devis et demande à la Communauté de communes d'ajouter cette somme à son budget.

**M. LEGER** le regrette mais répond qu'on ne peut pas faire pour Saint-Marc à Frongier ce qu'on ne fait pas ailleurs. Il entend bien que certaines communes préféreraient reprendre des voiries intercommunales puisque la comcom n'est pas capable de les entretenir. Cependant, les groupes de travail de la CLECT se sont réunis et ont travaillé sur le montant des charges à transférer, en prenant un ratio de 1300€/km qui sera répercuté au profit de la comcom.

**M. RUINAUD** précise que la raquette est incluse dans le budget ZAE, ce n'est pas de la voirie. Il affirme qu'il a sollicité les communes pour prendre en charge leurs voiries, et en plus, nous avons augmenté les impôts, ce qui fait que les communes ont été pénalisées. Il est favorable au transfert de charges mais avec de nouveaux critères et pour le prochain mandat. Il demandera aux petites communes de refuser la CLECT sur la voirie si il était décidé de transférer toutes les charges en 2019.

**M. LEGER** convient qu'il n'est pas question d'étrangler les petites communes.

**Mme LEGROS** constate qu'on a voulu tout remettre à plat car il n'y avait pas eu de transfert. Si on ne fait pas ce transfert, la comcom ne pourra pas faire de travaux. Peut-être que les critères ont été mal déterminés au départ, mais il faut sortir de cette situation, en faisant une autre réunion avant la CLECT. Elle indique que plusieurs communes, lors de la dernière commission voirie, ont affirmé vouloir récupérer leurs routes.

**M. LEGER** précise qu'il a demandé plusieurs scénarii à M. Christiany.

**Mme Juliette GIOUX** présente les chiffres du DOB et précise qu'ils ne contiennent que ce qui se rapporte à 2018, sans RAR.

**Mme LEGROS** félicite Mme GIOUX et ses collègues, notamment pour la comptabilité analytique. Elle est satisfaite que les dépenses aient été limitées et remarque qu'il y a eu beaucoup de mouvements de personnel.

**M. LEGER** relativise les mouvements de personnel et cite deux départs en formation longue, un départ à la retraite, la fin des Contrats d'Avenir, mais aussi l'arrivée de l'assistante juridique, une arrivée à la crèche et une à la médiathèque.

**Mme LEGROS** pense qu'entre 2013 et 2017, 333 000€ concernant les contrats d'avenir n'ont pas été remboursés à la comcom. Mme GIOUX pense qu'il s'agit plutôt d'erreurs d'imputation.

**M. CHARVILLAT** indique que l'effectif de la piscine est au complet. En 2018, nous avons eu beaucoup d'arrêts maladie mais nous avons recruté un nouveau MNS. Le taux de remplissage des activités est de 98%.

**M. LEGER** précise que nous avons un chef de bassin et un chef du pôle technique, ce qui a bien amélioré le fonctionnement.

**Mme LEGROS** s'inquiète pour l'exercice futur des compétences.

**M. LEGER** rappelle qu'en 2017 il a fallu compenser le refus de quelques communes de leurs AC.

**Mme LEGROS** répond que les contribuables ont mis la main à la poche et que ne pas augmenter la fiscalité lui paraît normal.

**M. LEGER** admet que réussir à faire cela est un gros travail. Beaucoup de comcom ont augmenté les impôts de façon importante, même en l'absence de déficit, en raison de la baisse des dotations. Il faut à nouveau remarquer l'absence de fiscalité supplémentaire en 2018 et 2019.

**Mme LEGROS** souhaiterait un document annexe avec le détail des chiffres sur les OM.

**Mme GIOUX** explique que l'analytique sur les OM n'est toujours pas parfait pour 2018 mais qu'il est fiable. Il y aura bien un document analytique dans le CA2018. On est à l'équilibre, mais loin de 400 000€ de bénéfice évoqués jadis.

**M. LETELLIER** demande de faire attention à la capacité d'investir, car la simple réparation des bennes est très chère. Il remercie Mme GIOUX. Il faut absolument arriver à faire un transfert de charges à la hauteur des investissements de la comcom.

**M. COLLIN** ajoute qu'il a regardé les prix de la location de bennes, puisque nous n'avons pas la capacité d'investir actuellement, mais que cela est trop cher. Nous aurions déjà dû acheter un camion par an.

**Mme MOULIN** apprécie d'avoir de la lisibilité sur les emprunts de la collectivité.

**M. SAINTRAPT** demande où en est la vente du FAM.

**M. LEGER** répond que l'acheteur ne concrétisera la vente qu'avec un nouveau bail signé par l'APAJH. Or l'APAJH paye une indemnité d'occupation mais demande des travaux importants et n'a pas signé.

Concernant le budget annexe des ADS, **M. LEGER** indique qu'il va s'éteindre car le Conseil Départemental prend le relais. Il propose de conserver le reliquat sur le budget principal car il reste encore 3 mois de travail à notre chargée de mission.

**A l'unanimité, le Conseil donne acte au Président de la tenue du DOB.**

**Questions diverses :**

**M. LEGER** souhaite engager le débat, même s'il est symbolique, sur la dénomination Creuse Grand Sud. En effet, nous ne sommes pas si grands et nous ne sommes pas tout le Sud !

**M. LEGER** souhaite se pencher aussi sur des contrats de réciprocité, ou de coopération, qui consistent à faire des échanges avec une métropole. Il a pris l'attache de Bordeaux. Il cite l'exemple de Montpellier qui a fait un contrat sur l'approvisionnement en bois avec une petite comcom du Haut Languedoc.

\*\*\*\*\*

La séance est levée à 22h00.